



27 **GASTRONOMIE**
28/29 **AVIS MORTUAIRES**
30 **PROGRAMMES TV**
31 **MOTS CROISÉS**

Quels vins choisir avec un buffet froid?

Le solaire, une véritable explosion

ÉNERGIE • Normes environnementales, hausse des prix du pétrole et volonté politique expliquent l'essor du solaire dans le monde. La Suisse suit la tendance industrielle mais consomme peu.

«Il y a une vingtaine d'années, l'énergie photovoltaïque (PV) était l'affaire de quelques bricoleurs. Maintenant elle est un secteur industriel à part entière», se réjouit Stefan Schneeberger, patron de HCT Shaping Systems, active dans la fabrication de substrats de silicium.

L'entrepreneur vaudois a profité de sa présence à San Francisco, courant juillet, pour présenter, lors d'un événement soutenu par la Chambre de commerce suisse - Etats-Unis, les marchés et potentiels de ce domaine. «Le solaire connaît une véritable explosion. Depuis deux ans environ, l'offre parvient à peine à répondre à la demande.»

40% de plus par an

Entre 1994 et 2004, les capacités de production d'énergie solaire dans les pays de l'OCDE ont enregistré une progression annuelle moyenne de 33%. A l'échelle mondiale, elles ont bondi de 40% par année depuis 2001 et le marché devrait, selon les anticipations du Credit Suisse, se chiffrer à quelque 30 milliards de dollars (37 milliards de francs) d'ici à quatre ans.

«Dès 2010, des structures photovoltaïques d'une capacité de 5 gigawatts (GWp, à ensoleillement maximal), une quantité suffisante pour alimenter 2 millions de ménages, seront installées chaque année dans le monde», affirme le patron de HCT Shaping Systems.

Projets de subvention

L'imposition de nouvelles normes environnementales, et surtout l'envolée des prix du pétrole, participent à expliquer l'essor du solaire. Mais surtout, la volonté politique affichée par des pays comme l'Allemagne et le Japon, leaders mondiaux du domaine, et plus récemment l'Etat de Californie, est déterminante (lire ci-dessous).

Cette volonté politique se traduit par d'importants projets de subventions à la consommation. «Et des pays comme la Corée du Sud, l'Italie et la Chine suivent la tendance», précise Pierre Marechal, chargé des ventes de l'entreprise vaudoise.

Mais malgré les perspectives favorables, le secteur n'est

pas dénué d'incertitudes. En effet, le développement de cette nouvelle industrie n'est pas seulement soutenu par les subventions gouvernementales, il en est encore tributaire. Le prix du solaire ne devrait d'ailleurs pas être à même de concurrencer celui des énergies conventionnelles avant 2010. En outre, la pénurie de silicium pousse encore à la hausse des prix de production déjà élevés.

Stefan Schneeberger se dit toutefois confiant, estimant que l'augmentation poursuivie des volumes de production et le développement de nouvelles technologies devraient permettre une diminution progressive des coûts.

Création d'emplois

«En outre, il est peu probable que les gouvernements coupent court à des initiatives de soutien financier qui créent un nombre important d'emplois», ajoute le patron. «D'ailleurs, même en Suisse, où nous ne disposons pourtant pas de programmes de subventions, le solaire a créé quelque 500 emplois au cours des 2-3 dernières années.»

Reste que si la Suisse a su suivre la tendance au niveau industriel, c'est en termes de consommation qu'elle est à la traîne. L'année dernière, les énergies renouvelables combinées (solaire, éolienne et biomasse) ont pesé pour 0,9% de la consommation totale.

Politique d'économie

«La prise de conscience écologique prend d'autres formes. La Suisse se concentre sur une politique d'économie d'énergie plutôt que sur les sources alternatives», précise Stefan Schneeberger. Mais c'est surtout l'absence de volonté politique que relèvent les dirigeants de l'entreprise vaudoise.

«En Californie, la libéralisation du marché de l'électricité et ses conséquences ont conduit au développement d'énergies alternatives. En Suisse, pays dont 65 % des besoins en électricité sont couverts par l'hydraulique, l'absence de libéralisation est un frein à la progression des énergies alternatives», conclut Pierre Marechal. ATS



Fabrication de cellules photovoltaïques, ici dans l'entreprise VHF-Technologies SA Flexcell à Yverdon-les-Bains. GAETAN BALLY/KEYSTONE

CALIFORNIE ET ALLEMAGNE EN PREMIÈRE LIGNE

La Californie et l'Allemagne participent activement au développement de l'énergie solaire. Au début de cette année, la California Public Utilities Commission a adopté un programme d'incitation à l'énergie solaire dénommé le «California Solar Initiative» (CSI). Cette nouvelle législation, qui donne suite aux projets avortés de 2004 et 2005 du gouverneur Arnold Schwarzenegger («Million Solar Roofs»), consiste en un programme de rabais pour les ménages, entreprises et installations publiques qui choisissent de s'équiper de systèmes de production d'énergie solaire. Un montant de 2,9 milliards de dollars (3,6 milliards de francs) a ainsi été alloué à la CSI. L'objectif est d'installer des panneaux solaires sur un

million de constructions californiennes et d'atteindre une capacité de 3000 mégawatts (MGp) d'ici 2017, une production à même de couvrir les besoins de plus de 2 millions d'individus. La dimension du projet californien place cet Etat en deuxième position derrière l'Allemagne, qui a mis sur pied le programme de subsides le plus important à échelle mondiale. Par la législation «Erneuerbare-Energien-Gesetz» de mars 2000 (revue en décembre 2003), le gouvernement allemand a institué un système de rachat de l'énergie photovoltaïque excédentaire à leur propre utilisation que produisent les installations, pour un montant allant de 48 à 62 centimes d'euro par kilowatt heure (kWh). ATS

CONTÉ EN \$

Le bonheur est dans le spray

NICOLAS HUBER*

Pschit! C'est ainsi que les Américains peuvent assaisonner leurs salades cet été: d'un coup de vaporisateur. Une marque a lancé la sauce à salade en spray, garantie 1 calorie par giclée. Plus besoin de mélanger huile et vinaigre soi-même ou de se rabattre sur une lourde sauce toute faite. Un pschit suffit!

La nouveauté n'est pas vraiment une surprise. En ce moment aux Etats-Unis, les sprays sont - osons le dire - dans le vent. Il y a celui pour tuer les «germes de la mauvaise haleine» (ici, ce n'est pas l'ail du dîner le responsable, mais le germe).

Il y a celui que l'on dégage partout où Rex s'est frotté (un bon chien est un chien inodore). Il y a celui qui nettoie automatiquement la douche, celui qui donne du goût aux fades repas «light», celui qui repasse tout seul, celui qui soupire toutes les cinq minutes pour donner à l'appartement un inaltérable parfum sylvestre.

Cette liste explique déjà le succès du spray: le petit flacon au contenu si volatil diffuse une rassurante impression de légèreté, de pureté, de simplicité et de contrôle. Il arrête les ennemis invisibles (bactéries, odeurs, calories...) - voire les visibles, si l'on inclut le spray d'autodéfense au poivre. C'est la civilisation à la pointe de l'index. La panacée dans un pays qui cultive l'art de se sentir menacé et qui mène une croisade contre l'obésité.

Pourtant, ce triomphe marketing ne tient qu'à un souffle. Les sprays pourraient souffrir de leur multiplication. Vous verrez: la première fois qu'une jeune femme distraite se défendra contre un agresseur en lui sprayant une calorie de sauce salade au vinaigre balsamique, les avocats vont les clouer au pilori. I

*chronique d'été des USA

PYROTECHNIE

Quid des fusées non utilisées?

Que faire si vous avez acheté des engins pyrotechniques pour le 1^{er} Août malgré (ou avant) l'interdiction de les utiliser? Trois possibilités:

1. Les garder pour l'année prochaine dans un endroit sec et, surtout, à l'abri des yeux et des mains des enfants. «Le gâletas est le lieu idéal», dit l'artificier Marcel Aebischer, président du club fribourgeois Art Show. «Il n'y a aucun risque que les engins achetés dans les grands magasins prennent feu spontanément.»

2. Les rapporter sans tarder au magasin. Dans leur emballage non ouvert, avec le ticket de caisse (Manor, Coop et Migros remboursent à ces conditions).

3. Ronger son frein jusqu'à ce qu'assez de pluie soit tombée pour avoir le droit d'allumer fusées et pétards. «Ça va pétarder pendant tout le mois d'août», prédit Marcel Aebischer. Le site internet www.pyrotechnie.ch donne des conseils de sécurité. FM

GESTION DES DETTES

Frais ajoutés à une facture: que faut-il payer?

Lorsqu'une facture demeure impayée, le créancier - généralement après rappel(s) - a soit la possibilité de recourir à l'Office des poursuites, soit à un bureau commercial d'encaissement ou de recouvrement, dont le nom se termine souvent par inkasso ou par justitia.

Si le créancier requiert les services d'un tel bureau, la personne qui doit payer la facture risque de recevoir un décompte du type suivant:

- Créance de base Fr. 134.30
- Intérêts de retard Fr. 13.20

- Dommages supplémentaires selon art. 106 CO Fr. 92.-
- Déduction des sommes déjà payées Fr. 175.-
- Solde à payer Fr. 64.50

De nombreux bureaux d'encaissement essaient de dissimuler une partie de leurs frais d'honoraires sous des rubriques «frais de retard» ou «dommages supplémentaires selon art. 106 CO (Code des obligations)». En règle générale, cette prétention n'est pas acceptable. Les frais du bureau d'encaisse-

ment sont à la charge du créancier et ne doivent pas être supportés par les débiteurs, selon l'article 27 de la Loi sur la poursuite pour dettes et faillite.

Si rien d'autre n'est convenu, le créancier ne peut demander qu'un intérêt moratoire (ou intérêt de retard) de 5%. Pour exiger plus, le créancier doit prouver que l'intérêt ne couvre pas le dommage qu'il subit en raison du retard de paiement. Dans les faits, le créancier ne peut pratiquement jamais apporter cette preuve.

Dans notre exemple, le bureau d'encaissement ne peut pas justifier de facturer ces 92 fr. Le débiteur est donc en droit de refuser de payer ce montant. Si une facture impayée est mise en poursuite et que le montant indiqué comprend des frais injustifiés, le débiteur peut faire une «opposition partielle» pour cette somme lorsqu'il reçoit le commandement de payer.

CARITAS FRIBOURG

Pour questions: Caritas Fribourg, Gestion de dettes et désendettement, C.P. 275, 1705 Fribourg dettes.secr@caritas-fr.ch / www.dettes.ch